BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 100 du 30 décembre 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

ARRÊTÉ

fixant pour le personnel militaire de l'armée de l'air la liste des unités à prendre en considération pour l'ouverture du droit à l'indemnité spéciale de sécurité aérienne.

Du 10 décembre 2020

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR :

sous-direction « études, politique des ressources humaines et gestion du haut encadrement militaire » ; bureau « politique des ressources humaines et condition de l'aviateur ».

ARRÊTÉ fixant pour le personnel militaire de l'armée de l'air la liste des unités à prendre en considération pour l'ouverture du droit à l'indemnité spéciale de sécurité aérienne.

Du 10 décembre 2020 NOR A R M L 2 0 5 6 0 2 2 A

	Pièce(s) jointe(s):
	Une annexe.
	Texte(s) abrogé(s):
	2 Arrêté du 31 juillet 2019 fixant la liste des unités à prendre en considération pour l'ouverture du droit à l'indemnité spéciale de sécurité aérienne.
	Classement dans l'édition méthodique :
	BOEM <u>644.1.3.2.</u>
	Référence de publication :
	,
-	

La ministre des armées.

Vu <u>Décret N° 69-448 du 20 mai 1969 portant création d'une indemnité spéciale de sécurité aérienne.</u>,

Arrête:

Art. 1er.

Les officiers et les militaires non officiers de l'armée de l'air perçoivent une indemnité spéciale de sécurité aérienne dans les conditions fixées par le décret du 20 mai 1969 susvisé.

Art. 2.

L'arrêté du 31 juillet 2019 fixant la liste des unités à prendre en considération pour l'ouverture du droit à l'indemnité spéciale de sécurité aérienne est abrogé à compter du 1^{er} septembre 2020.

Art. 3.

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le directeur des ressources humaines de l'armée de l'air est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des armées.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le général de corps aérien, directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,

Manuel ALVAREZ.

ANNEXE

ANNEXE.

LISTE DES UNITÉS DE CONTRÔLEURS AÉRIENS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR L'OUVERTURE DU DROIT À L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE SÉCURITÉ AÉRIENNE.

BASES DE DÉFENSE.	COMMANDEMENT.	LIBELLÉ DE L'UNITÉ.	CODE MÉCANO.
Bourges, Avord (D007).	Commandement des forces aériennes (CFA).	Escadron des services de la circulation aérienne (ESCA).	1C.702
		Pôle régional escadron des services de la circulation aérienne - centre militaire de contrôle formation/système de management de sécurité (PREFS) d'Avord.	80.702
Brest- Lorient (D013).	Commandement des forces aériennes (CFA).	Centre militaire de coordination et de contrôle (CMCC).	08.928
	Direction générale de l'armement (DGA).	Centre de contrôle de Brest.	18.670
Lyon Mont- Verdun (D025).	Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA).	Centre national des opérations aériennes.	25.542
Verdun (D025).		Antenne sous-chefferie défense aérienne.	45.542
		Sous-chefferie activité aérienne.	37.542
		Centre d'analyse et de simulation pour la préparation aux opérations aériennes.	26.542
		Core joint force air command.	28.542
		Commandement brigade aérienne des opérations.	24.542
	Centre d'expertise aérienne militaire (CEAM).	Équipe de marque air command and control system.	01.335
	Commandement des forces aériennes (CFA).	Centre de détection et de contrôle (CDC).	05.942
		Rescue coordination center Lyon (RCC).	12.942

Creil (D028).	Commandement des forces aériennes (CFA).	Élément air de contrôle aéroport Charles de Gaulle.	61.110
Toulouse- Castres (D037).	Direction générale de l'armement (DGA).	Centre de contrôle essais réception (CCER) Toulouse.	22.670
Nîmes- Orange- Laudun (D039).	Commandement des forces aériennes (CFA).	ESCA.	1C.115
Evreux (D048).	Commandement des forces aériennes (CFA).	ESCA.	1C.105
		Escadron de détection et de contrôle mobile (EDCM).	90.550
		Commandement escadre aérienne de commandement et de conduite projetable (EA2CP).	00.550
Tours (D049).	Direction de la sécurité aéronautique d'état (DSAé).	Commandement sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord (SDRCAM).	10.520
	Commandement des forces aériennes (CFA).	ESCA.	1C.705
		CDC.	07.927
Saint- Dizier – Chaumont	Commandement des forces aériennes (CFA).	ESCA.	1C.113
(D050).		CMCC.	80.910
		Pôle régional ESCA-CMC formation/SMS de Saint-Dizier.	80.113
Épinal, Luxeuil (D051).	Commandement des forces aériennes (CFA).	ESCA.	1C.116
Cazaux (D053).	Commandement des forces aériennes (CFA).	Centre militaire de contrôle (CMC).	1C.120
		Pôle régional ESCA-CMC formation/SMS de Cazaux.	80.120

		Direction générale de l'armement (DGA).	DGA essais en vol.	86.670
			DGA essais de missiles.	16.670
•	Mont-de- Marsan (D054).	Centre d'expertise aérienne militaire (CEAM).	Centre d'expertise et d'instruction des liaisons de données tactiques.	08.330
			Champ de tir de Captieux.	09.330
			Escadron de commandement et contrôle / sol-air.	04.330
			Centre expert du combat collaboratif (CECC).	01.330
			Division doctrine.	20.330
			Division RETEX.	30.330
			Antenne intelligence surveillance reconnaissance / commandement conduite renseignement.	21.334
			Commandement du CEAM.	00.330
			Division études tactiques.	40.330
		Commandement des forces aériennes (CFA).	Centre d'instruction du contrôle et de la défense aérienne (CICDA).	00.910
			Escadron opérations aériennes.	02.910
			Escadron contrôle aérien.	04.910
			CDC.	04.930
			ESCA.	1C.118

		Escadron d'instruction et d'utilisation opérationnelles et techniques (EIUOT).	67.430
	Direction générale de l'armement (DGA).	Centre de contrôle Mont-de-Marsan.	05.670
Ventiseri- Solenzara (D055).	Commandement des forces aériennes (CFA).	CMC.	1C.126
Bordeaux (D056).	Direction de la sécurité aéronautique d'état (DSAé).	Division de l'information aéronautique (DIA) Bordeaux.	04.520
		SDRCAM SUD – BEP SUD -OUEST.	52.520
	Commandement des forces aériennes (CFA).	Brigade aérienne du contrôle de l'espace (BACE).	09.430
		Sous-chefferie préparation de l'avenir.	02.430
		Sous-chefferie maîtrise des risques.	04.430
		Sous-chefferie activité.	05.430
		Brigade aérienne appui à la manœuvre aérienne.	12.430
		CMCC.	85.930
	Direction générale de l'armement (DGA).	Centre de contrôle Bordeaux.	04.670
Istres- Salon-de- Provence (D057).	Direction de la sécurité aéronautique d'état (DSAé).	Commandement de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud.	50.520
		SDRCAM SUD – BEP SUD-EST.	51.520
	Commandement des forces aériennes (CFA).	CMC.	1C.125
		CMCC.	80.940
		Pôle régional ESCA-CMC formation/SMS d'Istres.	80.125

		ESCA.	1C.701
	Direction générale de l'armement (DGA).	Base d'essais d'Istres.	20.670
		Centre de contrôle d'Aix-en-Provence.	29.670
Orléans (D058).	Commandement des forces aériennes (CFA).	ESCA.	1C.123
Toulon (D059).	Commandement des forces aériennes (CFA).	Porte-avions nucléaire Charles de Gaulle – section Air.	50.538
Nancy (D060).	Commandement des forces aériennes (CFA).	ESCA.	1C.133
	Direction de la sécurité aéronautique d'état (DSAé).	Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord : bureau exécutif permanent Nord-Est.	11.520
Vélizy- Villacoublay (D062).	Direction de la sécurité aéronautique d'état (DSAé).	Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord : bureau exécutif permanent Nord-Ouest.	12.520
		Direction de la sécurité aéronautique d'état.	02.520
		Centre défense de programmation et de gestion de l'espace Athis- Mons.	03.520
		Secrétariat permanent commission mixte de la sécurité aérienne Athis-Mons.	35.520
		Direction de la sécurité aéronautique d'état.	00.520
	Commandement des forces aériennes (CFA).		
		ESCA.	1C.107
		CMCC - Paris.	80.920

Guyane (D064).	Commandement des forces aériennes (CFA).	ССМ.	06.967
Rochefort- Cognac (D070).	Centre d'expertise aérienne militaire (CEAM).	Équipe de marque intelligence surveillance reconnaissance.	01.334
	Commandement des forces aériennes (CFA).	ESCA.	1C.709
		Commandement escadre de surveillance de reconnaissance et d'attaque.	00.033
		Escadron de drones "Belfort" 1/33. Nota . ISSA uniquement ouverte aux opérateurs de drones.	01.033
		Escadron de drones 2/33.	02.033
		Escadron transformation opérationnel drones (ETOD).	03.033
Paris (D162).	Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI).	DIRISI direction centrale.	65.539
	Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA).	État-major opérationnel air – sous-chefferie Territoire National.	39.542
		État-major opérationnel air bureau opérations.	32.542
		État-major opérationnel air : commandement.	30.542
		Sous-chefferie défense aérienne.	41.542
	État-major de l'armée de l'air (EMAA).	Bureau programme. Nota : ISSA uniquement ouverte à la cellule G63 section SDCA/OP SDCA, 133 section ACCS et163 section CLA & AIDE NAV.	11.502